

Membres	7
Présent(s)	3
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	4
Quorum	5

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),
Madame Chahrazad ALLAM et Madame Anne BOUCARD

Excusé(s) : Monsieur Antoine BREINING (procuration à Madame Anne BOUCARD),
Madame Suzanne BROLLY (procuration à Monsieur Salah KOUSSA),
Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA) et Monsieur Bernard MATTER (procuration à Madame Anne BOUCARD)

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),
Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur
Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement),
Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de
l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de
Direction)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Vu l'avis de France Domaine du 24 novembre 2023,
Délibère :

**B/2024/045 : Eckbolsheim - 128 avenue du général de Gaulle : Acquisition de
10 logements en VEFA. Autorisation d'acquisition**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur Neodim, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 10 logements avenue du général de Gaulle à Eckbolsheim, comprenant 10 places de stationnement, pour un prix d'acquisition total de 1 296 936 € HT, soit 2 400 €/m² SHAB, qui se décompose comme suit :

- Pour les logements en PLAI : 145,57 m² SHAB x 2 400 € HT, soit 349 368 € HT (TVA 5,5 %)
- Pour les logements en PLUS : 394,82 m² SHAB x 2 400 € HT, soit 947 568 € HT (TVA 10 %)

Les études étant en cours, sur une base de 540,39 m² SHAB, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche, dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme